

// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

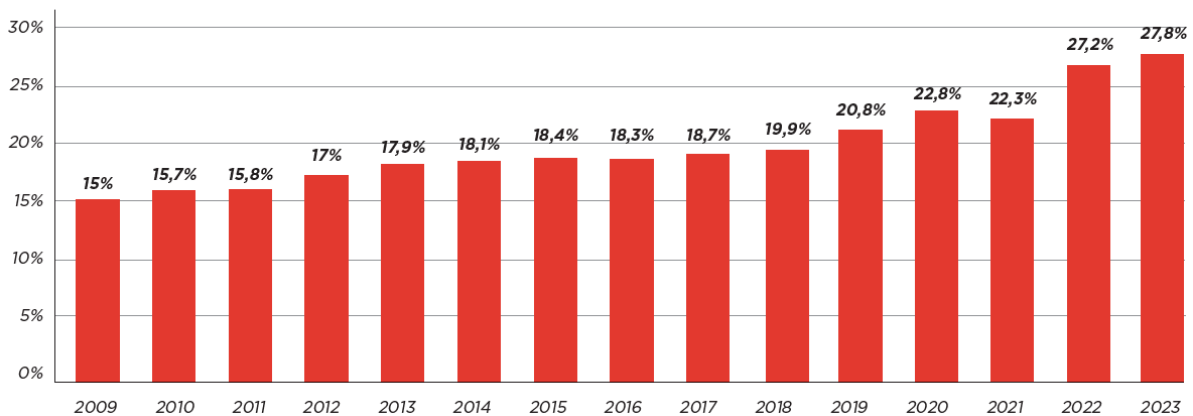
Paris, le 05 février 2025

Plus du quart de la production de chaleur est déjà d'origine renouvelable, mais il faut continuer à la décarboner et la France en a la capacité !

Édition 2024 du Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération

L'AFPG, le CIBE, la FEDENE, le SER et UNICLIMA, avec le soutien de l'ADEME, publie la 8^e édition du Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération. Ce bilan annuel révèle que malgré une augmentation de la production issue de sources d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R), la chaleur renouvelable ne représente encore que 27,8 % de notre consommation de chaleur en 2023. Grâce à un bouquet de solutions matures et performantes qui valorisent de nombreuses ressources locales renouvelables et de récupération (biomasse, chaleur du sous-sol, chaleur fatale, déchets ménagers, chaleur de l'air ambiant, etc.), la France a tout pour réussir cette transition énergétique en s'appuyant sur des décisions politiques fortes plaçant les territoires au cœur de l'équation.

◆ Évolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur en France Métropolitaine
Source : SER d'après SDES



Nette accélération de la consommation de chaleur avec 2 paliers en 2019 puis en 2022, ce qui incite à poursuivre la dynamique.

Il faut amplifier et accélérer la décarbonation de la chaleur

La majorité de l'énergie que nous consommons sert à produire de la chaleur, devant la production d'électricité ou le transport. Cette chaleur, essentielle pour le chauffage des bâtiments, la production d'eau sanitaire ou les procédés industriels, est cependant encore largement produite à partir d'énergies fossiles et importées, fortement émettrices de gaz à effet de serre. Afin d'éviter de s'enfermer dans des situations de dépendances stratégiques vis-à-vis d'autres Etats et de préserver notre souveraineté énergétique, il est indispensable d'accélérer la décarbonation de la chaleur.

Investir dans la chaleur renouvelable, c'est profitable !

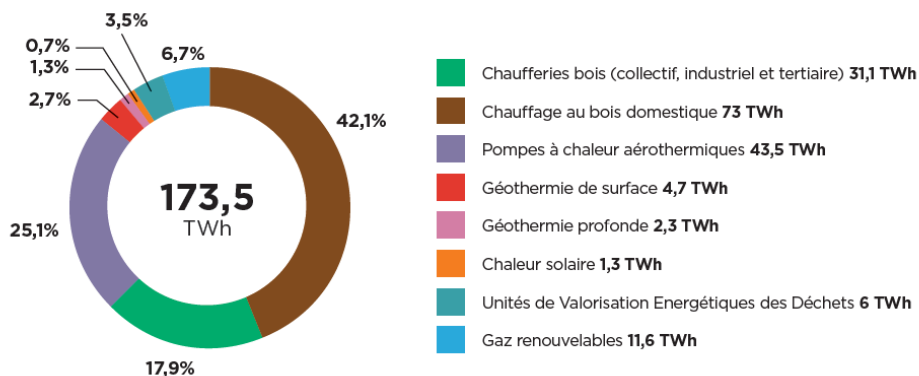
Dans un contexte d'instabilité des prix des énergies fossiles, les systèmes individuels et collectifs de chaleur renouvelable et de récupération sont basés sur des équipements et des réseaux à longue durée de vie qui valorisent des ressources locales à des prix maîtrisés. Ces solutions éprouvées constituent des leviers puissants et immédiats de création d'emplois non délocalisables, de vitalité des territoires et de protection du pouvoir d'achat s'appuyant sur le savoir-faire de filières industrielles au service de la transition énergétique.

Le Fonds Chaleur a permis depuis 2009 d'aider plus de 8 500 installations totalisant une capacité de production de 45,4 TWh/an de chaleur renouvelable et de récupération. Comme le rappelle l'ADEME, le Fonds Chaleur a une efficacité économique et écologique exceptionnelle : 36 euros seulement de soutien public par tonne de CO₂ évitée en incluant les dispositifs pour la production de chaleur à partir de biomasse pour l'industrie (Appels à projets BCIAT et BCIB de France 2030). La production de chaleur constitue un formidable levier d'investissement pour le développement économique des territoires : 14 milliards d'euros ont été investis depuis la création du Fonds Chaleur en 2009, soit près de 4 fois le montant total des aides distribuées.

Faire du développement de la chaleur renouvelable et de récupération une composante centrale de la politique énergétique de la France

Le projet de troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) mis en consultation par le Gouvernement à la fin de l'année 2024 a correctement identifié l'enjeu de la décarbonation de la chaleur, en proposant d'augmenter fortement la production de chaleur renouvelable et d'accélérer le développement des réseaux de chaleur pour se passer rapidement des énergies fossiles. Les objectifs de la PPE 3 doivent ainsi permettre d'atteindre une consommation de chaleur renouvelable d'au moins 276 TWh en 2030, et d'au moins 330 TWh en 2035. À moins de 6 ans de la première échéance, la France doit urgemment dimensionner les moyens financiers et humains en cohérence avec ces objectifs de développement en s'appuyant sur des solutions éprouvées.

◆ Part de chaque filière dans la production de chaleur renouvelable en France métropolitaine en 2023
Source : SER



Multiplicité et diversité des sources de chaleur renouvelable

À l'heure où le projet de PPE 3 appelle à pérenniser et à accroître le soutien au **Fonds Chaleur**, son enveloppe 2025 a été stabilisée à hauteur du budget 2024, déjà insuffisant face à la dynamique des projets collectifs et industriels. **Il est essentiel de définir une trajectoire pluriannuelle du Fonds Chaleur pour éviter le report ou l'annulation des projets à soutenir.**

Les usages domestiques liés à des équipements individuels (appareils de chauffage au bois, pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques, chauffe-eaux solaires) représentent près de 63% de la production de chaleur renouvelable en 2023. **Le dispositif MaPrimeRénov'**, essentiel pour l'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation et de transition énergétique, a également connu des instabilités et des baisses de forfait pour le chauffage au bois en 2024. Une nouvelle baisse a été votée pour 2025. Il est primordial que les dispositifs d'aide soient stables et pérennes afin de soutenir la production de chaleur renouvelable dans le secteur domestique. Concernant la biomasse,

première énergie renouvelable pour la production de chaleur, sa contribution au mix énergétique est essentielle. Les arbitrages actuels sur les moyens interviennent alors même que le débat sur la disponibilité de la biomasse forestière n'a pas encore livré ses conclusions. Il est donc primordial que l'ensemble des acteurs concernés par la production et les usages de la biomasse partagent leurs données et leurs analyses de la situation. Le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) créé en 2024 sur cet enjeu aura un rôle important pour construire un diagnostic partagé avec l'ensemble des parties prenantes.

Pour télécharger le Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération 2024 : [cliquez ici](#)



Contacts presse AFPG :

Julie CAZAL

julie.cazal@afpg.asso.fr

06 74 69 78 00

L'association française des professionnels de la géothermie (AFPG) est l'organisation qui fédère et représente plus de 150 professionnels français de la géothermie. Elle contribue également à la promotion de cette énergie renouvelable, locale et faiblement émettrice de CO2, comme outil de souveraineté énergétique et solution de lutte contre le dérèglement climatique et d'adaptation à ses conséquences.

Suivre l'AFPG sur www.afpg.asso.fr  AFPG

Contact presse CIBE :

Elodie PAYEN

contact@cibe.fr

09 53 58 82 65

Le Comité Interprofessionnel du Bois Énergie (CIBE) rassemble les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois, soit plus de 190 entreprises, maîtres d'ouvrage (publics et privés), organisations professionnelles dans la filière bois et le monde de l'énergie. Le CIBE coordonne et accompagne ces acteurs depuis 2006 pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, former les professionnels et promouvoir les chaufferies de fortes à faibles puissances auprès des décideurs publics et privés.

Suivre le CIBE sur www.cibe.fr  Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE)

Contact presse FEDENE :

Véronique LELIEVRE

vlievre@fedene.fr

06 99 31 67 53

La FEDENE regroupe 500 entreprises de services d'économies d'énergie, de chaleur et de froid renouvelables et de récupération, de facility management et d'ingénierie de projets. Ces services répondent à deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération thermiques.

Suivre la FEDENE sur www.fedene.fr  @_FEDENE_  FEDENE

Contact presse SER :

Cynthia KARI

service_presse_ser@enr.fr

07 87 14 71 26

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le SER sur www.enr.fr  Syndicat des énergies renouvelables

Contact presse UNICLIMA :

Hugues Haëntjens

hugues.haentjens@uniclima.fr

06 89 62 69 88

UNICLIMA est l'organisation professionnelle des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques. Elle rassemble 92 marques et 69 sociétés ou groupes dans différents secteurs d'activité : chaudières et brûleurs gaz ou fioul, radiateurs à eau chaude, énergies renouvelables (chaleur solaire et chaudières biomasse), pompes à chaleur, froid et climatisation, ventilation et traitement d'air des bâtiments, filtration et épuration de l'air.

Avec 87 usines et 57 centres de recherche et développement, Uniclimate compte 23 500 emplois en France répartis sur près de 400 sites (sièges sociaux, usines, agences, centres de formation...). Uniclimate réunit la plupart des acteurs des marchés avec une grande représentativité, pouvant atteindre plus de 90 % selon les secteurs.

En France comme en Europe, Uniclimate est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les travaux réglementaires et normatifs visant à améliorer la qualité et la performance des produits.

Suivre UNICLIMA sur www.uniclima.fr  Syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques

